

FLASH INFO N°18 – COVID 19 – 17 DECEMBRE 2020

Annonces de Madame la ministre du travail, Elisabeth Borne, lors de la séance de Questions au gouvernement à l'assemblée nationale le 15 décembre 2020

- Concernant le télétravail, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, la sortie du télétravail à 100% se ferait selon les modalités suivantes:
 - 7 janvier 2021 : les salariés qui étaient en télétravail à 100% pourront revenir 1 jour par semaine en présentiel ;
 - 20 janvier 2021 : renvoyer vers les partenaires sociaux au sein des entreprises le soin de déterminer les règles relatives au télétravail pour définir le nombre de jours minimal de travail en présentiel.
- La Ministre rappelle, qu'en tout état de cause, le télétravail reste un outil important dans la lutte contre la propagation du Covid-19, en ce qu'il permet de réduire les interactions sociales, et de facto le risque de contamination.
- Le Gouvernement n'entend pas légiférer consécutivement à l'accord national interprofessionnel relatif au télétravail.
- A contrario, l'accord national interprofessionnel relatif à la santé au travail fera l'objet d'une proposition de loi qui sera déposée par les députés.
- Sortie des dispositifs exceptionnels d'activité partielle : ces dispositifs étant par définition exceptionnels, la Ministre encourage la conclusion d'accord portant sur l'APLD.
- Prolongation du FNE-formation : pour les entreprises qui recourent à l'activité partielle ou à l'APLD, elles seront en mesure de bénéficier de l'aide jusqu'au terme de la crise sanitaire.

N'hésitez pas à nous **contacter** (cellule.de.crise@factorhy.com)

Pour formuler toute **demande** sur la question
et **bénéficier** de leur expertise.